

Québec, 3 avril 2018

« Sous toutes réserves »

Société Radio-Canada

1400, boulevard René-Lévesque Est
Montréal (Québec) H2L 2M2

Madame Catherine Perrin

1400, boulevard René-Lévesque Est
Montréal (Québec) H2L 2M2

Par huissier

Dr Hubert Van Gisjeghem

39, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H3L 1H9

Madame Rose-Marie Charest

Clinique Cherrier
837, rue Cherrier Est
Montréal (Québec) H2L 1H6

Objet : Sommation, demande formelle d'excuses publiques et plainte à l'ordre des psychologues, en raison des propos outrageants, mensongers et diffamatoires tenus le à l'émission de radio *Médium Large* animée par madame Catherine Perrin le 2 mars 2018 entre 9h37 et 10h00.
Madame Martine Ouellet c. Vous-mêmes

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes les procureurs de madame Martine Ouellet qui nous a mandatés pour vous adresser solidairement la présente sommation et demande formelle d'excuses publiques en raison des propos outrageants, mensongers et diffamatoires que vous avez tenus le 2 mars 2018 sur les ondes de la radio de Radio-Canada, dans le cadre de l'émission *Médium large* en direct et en différé qu'on trouve sur le lien suivant : <http://ici.radiocanada.ca/premiere/emissions/medium-large/episodes/401806/audio-fil-du-vendredi-2-mars-2018> (de 9h37 à 10h).

Notre cliente nous a également mandatés pour préparer la plainte qu'elle a l'intention de déposer à l'Ordre des psychologues contre Dr Hubert Van Gisjeghem et madame Rose-

Marie Charest pour violation à leur Code de déontologie, au *Code des professions* et à la *Loi médicale* notamment.

SE GOUVERNER EN FONCTION DES ENSEIGNEMENTS DE LA COUR SUPRÊME

La nature diffamatoire des propos s'analyse selon une norme objective (*Hervieux-Payette c. Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, [1998] R.J.Q. 131 (C.S.), p. 143, infirmé, mais non sur ce point, par *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal c. Hervieux-Payette*, [2002] R.J.Q. 1669 (C.A.)). Il faut, en d'autres termes, se demander si un citoyen ordinaire estimerait que les propos tenus, pris dans leur ensemble, ont déconsidéré la réputation d'un tiers. À cet égard, il convient de préciser que des paroles peuvent être diffamatoires par l'idée qu'elles expriment explicitement ou encore par les insinuations qui s'en dégagent.

Dans l'affaire *Beaudoin c. La Presse Ltée*, [1998] R.J.Q. 204 (C.S.), p. 211, le juge Sénécal résume bien la démarche à suivre pour déterminer si certains propos revêtent un caractère diffamatoire :

La forme d'expression du libelle importe peu; c'est le résultat obtenu dans l'esprit du lecteur qui crée le délit. L'allégation ou l'imputation diffamatoire peut être directe comme elle peut être indirecte « *par voie de simple allusion, d'insinuation ou d'ironie, ou se produire sous une forme conditionnelle, dubitative, hypothétique* ». Il arrive souvent que l'allégation ou l'imputation soit transmise au lecteur par le biais d'une simple insinuation, d'une phrase interrogative, du rappel d'une rumeur, de la mention de renseignements qui ont filtré dans le public, de juxtaposition de faits divers qui ont ensemble une semblance de rapport entre eux.

Les mots doivent d'autre part s'interpréter dans leur contexte. Ainsi, « *il n'est pas possible d'isoler un passage dans un texte pour s'en plaindre, si l'ensemble jette un éclairage différent sur cet extrait* ». À l'inverse, « *il importe peu que les éléments qui le composent soient véridiques si l'ensemble d'un texte divulgue un message opposé à la réalité* ». On peut de fait déformer la vérité ou la réalité par des demi-vérités, des montages tendancieux, des omissions, etc. Il faut considérer un article de journal ou une émission de radio comme un tout, les phrases et les mots devant s'interpréter les uns par rapport aux autres. (Nos soulignements)¹

LE SUJET DE L'ÉMISSION

Cette émission d'une durée de 22 minutes et 7 secondes a débuté par la présentation faite par l'animatrice, Catherine Perrin, de ses deux invités soit les psychologues Hubert Van Gisjeghem et Rose-Marie Charest qui devaient, en ondes, répondre à une question qui, de toute évidence, visait notre cliente madame Martine Ouellet, chef du Bloc québécois.

¹ Tous les soulignements que l'on retrouvera dans le texte sont les nôtres.

La question était formulée comme suit : *Comment ce genre de personnalité (qui semble toujours avoir raison) se construit, comment ça fonctionne?*

CONTENU DE L'INTRODUCTION QUI NE PRÊTE PAS À CONFUSION

Dès le début de l'émission, l'auditeur se rendra bien compte qu'on y fera le profil psychologique de notre cliente :

De temps en temps comme ça on part d'un fait d'actualité et on leur soumet non pas un cas parce qu'on ne fera jamais bien sûr le profil psychologique d'un individu qui est dans l'actualité. Mais on parle d'une tendance d'un trait de personnalité qu'on observe.

Aujourd'hui la personnalité qui a toujours raison. Les démissions de 7 députés du Bloc Québécois ont mis en lumière une personnalité assez intransigeante celle de la cheffe du Bloc québécois Martine Ouellet. Ça été souligné par plusieurs observateurs qu'elle semblait avoir toujours raison donc une personne obstinée envers et contre tout qui persiste dans une voie. On leur a demandé de nous expliquer non pas comment elle fonctionne mais comment ce genre de personnalité se construit, comment ça fonctionne...

Je vous relance la question, chers auditeurs. Si vous avez des observations autour de vous ou si vous pensez à d'autres personnalités...D'ailleurs, j'ai déjà un petit courriel de Micheline Gervais : question de parité, puisque vous donnez un nom pouvez-vous ajouter le Dr Barrette...

Ce matin on entendait le président brésilien Lula, le, pardon l'ex-président brésilien : « *Je travaille à partir de l'hypothèse que je serai candidat, que je vais gagner en justice, prouver mon innocence et que j'aurai le droit d'être candidat* ».

Parce qu'il veut se représenter aux élections. C'est des traits qu'on voit, ce côté extrêmement persévérant, persistant pour le meilleur et parfois pour le pire.

Alors comment ça se construit une personnalité qui a toujours raison. Qui veut se lancer, M. Van Gisjeghem?

INTELLIGENTE OU IMBÉCILE OU NARCISSIQUE OU IDÉOLOGUE? À L'AUDITEUR DE CHOISIR

Le Dr Hubert Van Gisjeghem, que certains auditeurs ont identifié comme un psychiatre, tel que le démontre un commentaire apparaissant sur le site web de cette émission, énonce au moins quatre (4) possibilités pour expliquer le comportement de notre cliente dont le fait qu'elle serait une idéologue avec Dieu derrière elle :

No 1.... des gens qui sont effectivement supérieurement intelligents...

No 2....une deuxième possibilité, l'imbécile (rires de l'animatrice et de l'autre psychologue Rose-Marie Charest), l'imbécile également prétend souvent avoir raison à travers et contre tous...

No 3....avoir une bonne dose de narcissisme pour prétendre avoir raison et surtout pour prétendre d'avoir toujours raison.

No 4.... l'idéologie. Quand on est habité d'une idéologie, c'est-à-dire quand on est un vrai croyant, a «*True Believer*», comme disait **Hoffer** . Évidemment, à ce moment-là on a toujours raison.

Rose-Marie Charest: Une foi aveugle.

Catherine Perrin: Une foi aveugle c'est bon ça c'est une bonne façon de le résumer.

Hubert Van Gisjeghem: On a le livre derrière soi. On a Dieu derrière soi.

Comme procureurs de Madame Ouellet nous avons été sidérés par cette référence à l'œuvre d'Éric Hoffer. Ce philosophe américain a effectivement publié en 1951, soit 6 ans après la Seconde guerre mondiale, un livre devenu un classique intitulé *True Believer*.

L'un de ses objectifs était de tenter d'expliquer la psychologie sous-jacente aux mouvements de masse qui ont répandu la haine et la destruction dont notamment le nationalisme, le nazisme, le fascisme, le stalinisme, le christianisme et l'islamisme.

Pour lui, la haine est le catalyseur des mouvements de masse religieux, sociaux ou nationalistes. Il admet que tous ces mouvements ne sont pas identiques mais soutient qu'ils partagent tous des caractéristiques qui leur donnent un air de famille. Ces caractéristiques étant le fanatisme racial, l'enthousiasme, la foi aveugle, la haine et l'intolérance.

L'INDÉPENDANCE : UNE IDÉOLOGIE FANATIQUE

En vous référant à Éric Hoffer et à son œuvre *True Believer (Vrai croyant)*, vous avez associé notre cliente et tout le mouvement indépendantiste québécois à une idéologie fanatique, motivée par une foi aveugle.

Nous avons aussi été outrés d'entendre ensuite l'animatrice amener son invité à faire un lien entre le mouvement souverainiste québécois et ses propos relatifs à l'idéologie, la vraie croyance, la foi aveugle, l'attention sélective, un biais de confirmation et à sa référence à *Hoffer* :

Catherine Perrin : En soi, la mouvance ou l'idée de l'indépendance du Québec pourrait être une idéologie qui pourrait favoriser ce genre de comportement-là;

Hubert Van Gisjeghem : Exactement. Je ne connais pas cette madame mais...

Catherine Perrin : Bien sûr, mais ça pourrait suffire.

Hubert Van Gisjeghem : C'est tout à fait suffisant d'avoir une croyance absolument forte et qui tient à cœur est suffisant pour qu'une personne développe ce genre d'attention sélective et affirmative.

Catherine Perrin : Attention sélective, un biais en quelque sorte.

Hubert Van Gisjeghem : Exact, un biais de confirmation.

Vous saviez ou deviez savoir que jamais notre cliente et/ou le mouvement souverainiste québécois, qui a toujours respecté la démocratie et prôné une accession pacifique à l'indépendance, n'ont sombré dans les travers dénoncés par *Hoffer*.

IDÉOLOGIE ET NARCISSISME GRANDIOSE

L'animatrice et les experts procèdent ensuite à insinuer et démontrer que notre cliente serait une *idéologue*, une *narcissique grandiose*.

Rose-Marie Charest : [...] y a personne qui va vous dire: moi je suis une personne qui a toujours raison. Donc tout le monde pense, parce que c'est le propre aussi des troubles de la personnalité...

Hubert Van Gisjeghem : [...] Je ne suis pas tout à fait certain de cela parce que vous savez nous avons tous discuté déjà avec des gens qui sont des vrais croyants c'est-à-dire qui ont une foi aveugle. Alors, on frappe toujours un mur...

Rose-Marie Charest : [...] Mais leur grande vulnérabilité, que ce soit par rapport à la foi, par rapport à une idéologie, quelle qu'elle soit, ou dans un conflit avec des gens et ils en ont souvent les gens qui ont toujours raison...

Hubert Van Gisjeghem : [...] Oui pour une certaine... catégorie. Voyez-vous pour les narcissiques, on parle du narcissique grandiose et du narcissique vulnérable. Ce que Rose-Marie dit là porte vraiment sur le narcissique vulnérable c'est-à-dire qui s'est drapé d'une «froque» de narcissisme pour protéger sa vulnérabilité intérieure.

Mais y a un autre type de narcissique à mon humble avis et selon la littérature c'est le narcissique grandiose...

Catherine Perrin : J'adore l'expression narcissique grandiose.

Hubert Van Gisjeghem : Oui, oui, oui et si celui-là se casse la gueule ou si les faits viennent le contredire ou si le bateau coule, il ne se met pas en question...

Rose-Marie Charest : Ça déclenche la violence.

[...]

Rose-Marie Charest : Et ce type-là est extrêmement dangereux lorsqu'il a du pouvoir et il en a souvent. Parce que quand vous avez la certitude que vous avez raison et que vous êtes inébranlable ça vous donne un certain pouvoir, ça vous donne beaucoup de pouvoir. Alors les abus de pouvoir sont souvent commis par des personnes comme ça...

LE GAS-LIGHTING

Plus loin dans l'émission et pour la troisième et quatrième fois, vous faites directement référence à notre cliente afin de bien vous assurer que c'est d'elle dont on parle dans l'émission :

Catherine Perrin : En même temps, y a... on va quand même évoquer un peu le cas de Martine Ouellet. Je pense qu'on pourrait même entendre un extrait d'un reportage de Philippe Vincent Foisy sur cette situation très particulière au Bloc.

Dans cet extrait, notre cliente dit notamment qu'elle demeurera en poste comme chef du Bloc Québécois et que selon elle les militants du parti veulent d'abord et avant tout qu'on fasse la promotion de l'indépendance et qu'on en parle partout et en tout temps si on veut faire avancer la cause.

L'animatrice omet cependant le passage où Madame Ouellet parle d'ouverture mais y fera référence ci-après dans un commentaire à ses invités qui diront alors qu'elle fait du *gaz-lighting*.

Catherine Perrin : Alors là. Là on rejoint un peu cette idée, pas du dogme, faut faire attention aux mots là, mais cette idée d'une cause à laquelle on adhère....

Rose-Marie Charest : Et c'est pas juste la cause.

Catherine Perrin : [...] même si on se fait dire par d'autres c'est pas la bonne façon de la servir on adhère et on persiste.

[...]

Catherine Perrin : Alors c'est intéressant parce que le mot que Jean-René Dufort à *Infoman* a retenu hier soir, qui est revenu très, très, très souvent

dans le discours de **Martine Ouellet** c'est le mot **ouverture** : «*Mais pour moi y a de l'ouverture, ma porte reste ouverte, y aura toujours de l'ouverture*» alors, ça y a un beau paradoxe là-dedans ».

Hubert Van Gisjeghem : Vous savez, Il y a un an à peu près on était ici ensemble en train de parler du *gas-ligthing*.

Rose-Marie Charest (riant) : Ça c'est intéressant.

Catherine Perrin : Faut se rappeler un peu ce que c'est le *gas-ligthing*.

Hubert Van Gisjeghem : Oui le *gas-ligthing* c'est justement la capacité d'un individu qui est un vrai croyant finalement, de confondre l'autre c'est-à-dire avec ses paroles ou en utilisant des métaphores ou autre chose pour confondre l'autre dans sa vision. Pour dire non ça ne s'est pas passé comme ça. Non ces faits-là doivent être interprétés différemment de telle sorte que ses vis-à-vis finissent par croire.

Catherine Perrin : Douter d'eux-mêmes.

Hubert Van Gisjeghem : ...par douter de leur propre probité ou de leur propre mémoire ou intelligence et ainsi de suite. Ça c'est du *gas-ligthing*.

Catherine Perrin : Et on avait associé ça, parce que c'est des observateurs qui avaient commencé à dire que **M. Trump** faisait systématiquement du *gas-ligthing*. Alors c'est un trait qu'on voit encore chez lui finalement essayer de réinterpréter les faits de toute sorte de manière... à la réalité.

Rose-Marie Charest : Je nomme la réalité et donc elle existe en fonction de ce que je nomme plutôt qu'en fonction de ce qu'elle est.

Catherine Perrin : Est-ce que Hubert vous vouliez nous amener au fait que de dire qu'on a de l'ouverture comme ça c'est presque un peu du *gas-ligthing*?

Hubert Van Gisjeghem : Ça l'est presque. C'est justement quand vous disiez le terme ouverture, ouverture, ouverture, ça ressemble au *gas-ligthing* c'est-à-dire c'est lancer une donnée qui est pourtant contraire à ce qu'on observe et ce qui est. Alors, oui c'est du *gas-ligthing*. C'est confondre l'autre par la parole et par l'identification du problème.

IDÉOLOGIE ET PARANOÏA

On parle toujours du cas de notre cliente mais cette fois sous l'angle de la paranoïa. Chaque auditeur pouvant ainsi choisir de quelle maladie elle souffre :

Rose-Marie Charest : [...] Si vous restez dans l'opposition, qui a tort qui a raison vous risquez de pas faire avancer les choses.

Hubert Van Gisjeghem : Mais s'il y a un idéologue dans la gang Rose-Marie, il va être expulsé tôt ou tard et il va s'en plaindre parce que il va dire que les autres n'ont rien compris. Ça c'est évident parce qu'avec un réel idéologue une discussion devient extrêmement difficile.

Vous savez, quand on croit à quelque chose qui est vital pour soi, il y a quelque chose que [Leon] *Festinger*, dans les années 1950, appelait « l'évitement de la dissonance cognitive ». C'est-à-dire que lorsque quelqu'un d'autre arrive avec un argument qui ébranle l'idéologie, à ce moment-là, étrangement, l'idéologue croit encore davantage à son idéologie. [...]

Rose-Marie Charest : Vous savez la paranoïa c'est ça. Si vous écoutez quelqu'un qui est en délire paranoïaque, très souvent vous allez trouver ça intelligent, logique et certaines personnes peuvent le croire assez longtemps.

Catherine Perrin : C'est intéressant que vous parliez de paranoïa. Quelqu'un qui a toujours raison est-ce qu'il n'y a pas une mini composante de paranoïa?

Rose-Marie Charest : ... Dans le discours paranoïaque très souvent tous les faits sont réels. C'est le lien et la logique qui mènent ces faits-là qui est là est perturbée [...] Chez les gens qui ont toujours raison les faits qu'ils énoncent, les éléments de leur discours peuvent être exacts.

[...]

Hubert Van Gisjeghem : Y a pas juste ça. Si effectivement les faits prouvent que le croyant, l'idéologue, n'a pas raison il faut qu'il mette la faute sur quelqu'un quand le bateau coule. Le fait que c'est attribué à l'autre ça devient un élément persécuteur. C'est les autres qui sont mauvais.

INCURABLE ET PAS « AIDABLE »

L'auditeur raisonnable qui aurait écouté cette émission comprendra que vous, experts de Radio-Canada, avez tranché : Martine Ouellet souffre d'une maladie mentale quelconque malheureusement incurable :

Rose-Marie Charest : ...les gens quand y arrivent en thérapie, en général, y nous disent qu'y ont été victimes de gens qui les ont pas compris et y ont raison [...]

Catherine Perrin : C'est ça même si sur 5% de la question, est-ce qu'on peut avancer de 5% dans la même direction.

Rose-Marie Charest : On peut avancer. Non seulement on crée une relation mais ça un effet très positif sur l'estime de soi.

Hubert Van Gisjeghem : Mais c'est extraordinaire ce que Rose-Marie dit. Je suis toujours ravi de voir ton optimisme (Rose-Marie Charest et Catherine Perrin s'esclaffent).

Rose-Marie Charest : Je ne pratiquerais plus la psychologie si je croyais pas à ça.

Catherine Perrin : Est-ce que pour vous Hubert c'est un trait de personnalité qui est presque incurable. C'est ça que vous voulez dire?

Hubert Van Gisjeghem : C'est très difficilement ébranlable. Je crois que évidemment je suis d'accord avec Rose-Marie. C'est un fait qu'on peut quelque part probablement trouver un terrain commun...

Rose-Marie Charest : Moi je pense qu'un cas comme ça est aidable là. Y a des cas pas aidables quand c'est un trouble...bon...mais y a des cas qui sont vraiment aidables.

Hubert Van Gisjeghem : Les vulnérables probablement. Les vulnérables sont toujours aidables parce qu'ils savent, ils sentent tôt ou tard qu'il y a une craquelure quelque part en eux. Ça aide énormément pour accepter d'abord qu'ils ont besoin d'aide. Cette craquelure là est la condition pour pouvoir être aidé et changé.

[...]

COMMENTAIRES D'AUDITEURS SUR LE SITE WEB

Nous n'avons pas eu accès, à ce jour, aux courriels que l'animatrice dit avoir reçu en grand nombre pendant l'émission mais nous constatons que deux commentaires publiés sur le site web de votre émission dénoncent la psychanalyse que vous avez faite de notre cliente en ondes.

1^{er} commentaire : Brigitte Beaudoin

Tellement d'accord avec le commentaire fait par votre auditeur M. Gariépy. J'ai trouvé ça surréaliste que vous présentiez de cette façon ce segment. Je n'aime vraiment pas la façon dont **Martine Ouellet** gère la situation et interagit avec les députés de son parti. Mais que vous ayez traité ce sujet en onde comme ça.... c'est vraiment indécent et j'imagine bien comme vous deviez en être gênée....J'aimerais bien connaître la vraie raison qui vous a fait présenter ce sujet de cette façon.

2^e commentaire : Daniel Gariépy

Bonjour Mme Perrin,

J'espère que vous réalisez que même si vous répétez 10 fois que vous ne faites pas de la psychoanalyse à distance, vous ramenez régulièrement le

nom de la personne que vous ne voulez surtout pas psychoanalyser à distance dans la conversation?

Je trouve ça dommage parce que, sans vouloir vous comparer (je ne vous enverrais pas ce courriel si c'était le cas, je vous considère plus allumée que ça), tout le monde à Radio-Canada tape (AVEC RAISON) sur le clou du psychiatre qui le fait sans retenue sur les ondes des radios privés). Je ne sais pas si vous vous sentez suffisamment dédouanée de répéter que vous ne faites de psychoanalyse à distance (comme le dit le psychiatre) pour le faire mais... vous ne m'avez pas convaincu.

On peut répéter "ouverture", "ouverture" à plus soif sans convaincre, certes, mais on peut répéter candidement qu'on ne psychoanalyse pas à distance sans convaincre. D'ailleurs, je vous l'écris parce que je vous pense assez lucide pour être déchirée intérieurement de le faire et supporter la partie intérieure de vous qui sait qu'elle ne devrait pas le faire...

Maintenant que la critique est faite. Si vous voulez vraiment parler du sujet de façon constructive (ça reste intéressant d'entendre parler des profils de narcissiques), faites simplement une chronique sur le sujet sans faire aucun lien avec les personnes qui vous ont inspiré la chronique.

Il ne manque pas d'exemple d'attitudes démontrées pour élaborer sur le sujet sans nommer qui que ce soit. Ça nécessite un peu plus de préparation de vos invités (pas tant, ils s'étaient préparés comme ça) mais ça leur évitera et à vous de vivre le malaise (qui j'espère était présent chez eux également) en répétant après chaque mention du nom qu'on ne parle pas de ce cas particulier.

TEST OBJECTIF DE L'AUDITEUR RAISONNABLE

Nous n'entretenons aucun doute qu'une personne raisonnable qui aurait écouté cette émission de *Médium Large* comprendrait et retiendrait surtout que notre cliente souffre de troubles mentaux ou de troubles de la personnalité graves qu'on ne peut probablement pas guérir.

Il comprendrait aussi, comme l'a affirmé l'animatrice, qu'en soi *la mouvance ou l'idée de l'indépendance du Québec pourrait être une idéologie qui pourrait favoriser ce genre de comportement-là* à savoir : la vraie croyance, la foi aveugle, l'attention sélective, un biais de confirmation.

Avec la référence à *Hoffer* qui s'est penchée sur la nature psychologique des mouvements de masse qui ont répandu la haine et la destruction dans le monde, l'auditeur raisonnable comprendrait que l'indépendance est une idéologie fanatique et que les indépendantistes sont des fanatiques.

ODIEUSE PSYCHANALYSE EN DIRECT

Lors de cette émission, vous avez solidairement et sans droit aucun, psychanalysé en ondes la personne de Martine Ouellet et fait son profil psychologique *à partir d'un fait d'actualité soit les démissions de sept (7) députés du Bloc québécois*. En ce faisant, vous avez porté atteinte à ses droits fondamentaux dont notamment ses droits à l'intégrité psychologique et à la vie privée.

En contrariété avec la loi, vous avez posé un diagnostic médical sur sa santé mentale sans son consentement, sans qu'elle n'ait sollicité vos services comme psychologues, sans l'avoir rencontrée et à partir d'une fausse prémisse à savoir qu'elle prétendrait toujours avoir raison.

RÉFÉRENCE À LA PSYCHIATRIE

Vous avez référé à notre cliente comme étant « *une personnalité assez intransigeante, celle de la chef du Bloc québécois, Martine Ouellet* ». Vous avez notamment affirmé, ou laissé entendre ou insinué, sans droit et sans justification ni excuse légitime, tout en admettant ne pas connaître cette madame, que notre cliente souffrirait de troubles divers dont des troubles psychologiques et/ou psychiatriques, du jamais vu à notre connaissance sur les ondes de la radio québécoise.

Vous avez même poussé l'audace jusqu'à utiliser sans discernement des qualificatifs, dont certains sont souvent compris comme étant reliés à des problèmes d'ordre psychiatrique, tels que *narcissique grandiose, idéologue, vrai croyant, foi aveugle, paranoïa, troubles de personnalité*, ajoutant qu'il « *y a des cas pas aidables quand c'est un trouble...bon...mais y a des cas qui sont vraiment aidables* ».

Pour donner du poids à vos questionnements sur la personnalité de notre cliente, vous avez ajouté d'autres personnalités soit le **Dr Gaétan Barrette**, l'ex-président Luiz Inacio **Lula** da Silva du Brésil condamné à 12 ans de prison pour corruption et blanchiment d'argent et **Donald Trump**.

Vous avez laissé entendre que notre cliente, tout comme le président américain, pratiquait le *gas-lighting* (forme d'abus mental dans lequel l'information est déformée...), amenant ainsi l'auditeur à conclure que son ouverture au dialogue avec les sept (7) démissionnaires n'était pas sincère.

ATTEINTE AUX DROITS DE MADAME OUELLET

Cette émission prise dans son ensemble constitue un acte diffamatoire grave puisque vous saviez ou deviez savoir, compte tenu de vos nombreuses années d'expérience dans le milieu de la psychologie, des communications et de la politique, que de tels propos ou insinuations étaient de nature à nuire à la réputation, à l'honneur et à la dignité de notre cliente en l'exposant notamment à la haine, au mépris ou au ridicule, ou

destinés à outrager ou offenser sa personne et à porter atteinte à son intégrité psychologique et à sa vie privée.

Nous sommes aussi d'avis que ces atteintes aux droits de notre cliente constituent des fautes graves prohibées par le *Code civil du Québec*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi médicale*, notamment à l'article 31 qui réserve aux seuls médecins le droit de diagnostiquer des maladies, à plus forte raison des maladies mentales, le *Code des professions*, notamment aux articles 31 à 34 et enfin par le *Code de déontologie des psychologues*.

ATTEINTE AUX DROITS FONDAMENTAUX DES INDÉPENDANTISTES QUÉBÉCOIS

Cette émission prise dans son ensemble constitue aussi une atteinte grave aux droits fondamentaux des indépendantistes québécois qui luttent démocratiquement et dans le respect du droit des peuples à l'autodétermination pour que puisse advenir un jour une république de langue française en Amérique du Nord.

Vous saviez ou deviez savoir que vos propos tendancieux, injurieux, diffamatoires et mensongers violeraient leurs droits à la sauvegarde de leur honneur, de leur dignité et de leur réputation de véritables démocrates profondément opposés à toute forme de violence, de haine et de discrimination.

Même si la Société Radio-Canada a comme mandat, en vertu de sa loi constitutive, de promouvoir l'unité canadienne, cela ne vous donnait pas le droit de les stigmatiser en parlant d'eux comme des idéologues qui ont une foi aveugle et le livre et Dieu derrière eux.

PRÉJUDICES À NOTRE CLIENTE ET AUX INDÉPENDANTISTES

Vous n'êtes pas sans savoir que la faute que vous avez commise, en violant sciemment les droits fondamentaux de notre cliente et des indépendantistes, leur ont causé des préjudices et des inconvénients de toutes sortes qui les justifieraient de s'adresser à la Cour supérieure pour obtenir réparation.

Soyez cependant assurés que nous tiendrons compte de votre réaction à notre sommation dans l'évaluation de leurs dommages.

Notre cliente se réserve aussi le droit de déposer une plainte à l'Ordre des psychologues contre Dr Hubert Van Gisjeghem et Rose-Marie Charest.

DOMMAGES EXEMPLAIRES

Notre cliente est également justifiée de vous réclamer des dommages exemplaires pour avoir porté atteinte à ses droits de façon illicite et intentionnelle puisque vous avez agi

en toute connaissance des conséquences probables de votre conduite sur son intégrité psychologique, sa vie privée, son honneur, sa dignité et sa réputation de femme de conviction qui veut démocratiquement convaincre son peuple de la nécessité de parachever le pays québécois.

CONCLUSIONS

En conséquence des faits et du droit ci-dessus allégués, **prenez avis que** :

- Nous vous sommons de rétracter l'entièreté des propos diffamatoires et mensongers (ce qui signifie tant les idées qu'elles exprimaient explicitement que les insinuations qui s'en dégageaient) que vous avez tenus solidairement le 2 mars 2018 sur les ondes de la radio de Radio-Canada, dans le cadre de l'émission *Médium large* en direct et en différé qu'on trouve sur le lien suivant: <http://ici.radiocanada.ca/premiere/emissions/medium-large/episodes/401806/audio-fil-du-vendredi-2-mars-2018> (de 9h37 à 10h), étant entendu que vous devrez conserver une copie intégrale de cette émission pour être mise à la disposition des tribunaux, le cas échéant;
- Cette rétractation devra se faire dans les 24 heures de la réception de la présente mise en demeure, à l'intérieur de l'émission *Médium large* et avoir la même couverture et diffusion que les propos diffamatoires qui vous sont reprochés afin d'éviter l'aggravation des dommages que notre cliente a subis par votre faute;
- Nous vous sommons également de présenter des excuses sincères et bien senties à notre cliente dans le même délai de 24 heures et au cours de la même émission *Médium large*;
- En toutes circonstances, notre cliente réserve ses droits d'entreprendre contre vous tous les recours judiciaires qui s'imposent dans une affaire de cette nature dont une action en dommages et intérêts devant la Cour supérieure et le cas échéant, une action collective devant la même Cour;
- Nous vous avisons aussi que nous avons le mandat de préparer une plainte que notre cliente a l'intention de déposer à l'Ordre des psychologues contre Dr Hubert Van Gisjeghem et madame Rose-Marie Charest.

Nous sommes cependant d'opinion que ce litige devrait se régler à l'amiable dans l'intérêt de toutes les parties. Si vous partagez notre avis, vous pourrez joindre le soussigné ou son associée Me Dominique Bertrand en tout temps pour toutes discussions visant la non judiciarisation de la présente affaire.

À défaut de rétractation et d'excuses publiques de votre part, dans le délai et les conditions de la présente sommation, notre cliente se réserve le droit de la rendre publique.

Nous devons tenir compte notamment que cette affaire implique une députée de l'Assemblée nationale qui est en même temps chef d'un parti œuvrant au Parlement d'Ottawa et qu'à ce titre, elle doit agir en toute honnêteté et transparence envers la population du Québec.

VEUILLEZ DONC AGIR EN CONSÉQUENCE.

CABINET GUY BERTRAND INC.



M^E GUY BERTRAND
GB/db

c.c. Madame Martine Ouellet